

Résolution présentée par la délégation de la

République du Pérou

Thème	Agenda 2030 pour le développement durable
Concerne	Programme de reboisement de grande ampleur accompagné de mesures secondaires pour réparer les dégâts de la pollution
L'Assemblée Générale,	
Soulignant	qu'un tiers des terres dans le monde sont dégradées, notamment dû à l'activité minière,
Remarquant	les problèmes de désertification et les sols non fertiles et divers types de pollution engendrés par l'exploitation des mines,
Sachant	que le WWF et le Cincia amazonien ont déjà effectué une opération de reboisement à petite échelle,
Déplorant	le coût très élevé du four à pyrolyse, qui permet de redonner vie au sol, il est nécessaire de trouver un financement afin d'achever la démarche de reboiser toutes les zones de désertification après les mines,
Affirmant	que l'ensemble des mesures proposées pourrait répondre aux objectifs treize, quatorze et quinze de développement durable de l'ONU,
Rappelant	que la République du Pérou accueille 3.5 millions de touristes par an
Propose	de créer une faible taxe par touriste étranger, qu'ils devront payer à l'arrivée à la douane et sur les sites touristiques visités, d'aménager des visites guidées, des musées et des boutiques spécialisées en vue de récolter de l'argent, d'instaurer la création d'un fond international, nommé The International Forest Foundation Fund (IFFF), consacré à la gestion de l'argent dédié au reboisement mondial.

Le texte français fait foi